



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Concertation sur le plan de rénovation énergétique des bâtiments en Hauts-de-France

SOMMAIRE

Généralités :	page 3
Synthèse de l'axe 1 :	page 5
Synthèse de l'axe 2 :	page 8
Synthèse de l'axe 3 :	page 17
Synthèse de l'axe 4 :	page 20
Annexe 1 : Contribution du Conseil Régional Hauts-de-France :	page 23
Annexe 2 : Contribution de l'Ademe :	page 27
Annexe 3 : Synthèse du CD2E des échanges du 29 janvier 2018 :	page 31
Annexe 4 : Questionnaire en ligne :	page 35

Concertation sur le plan de rénovation énergétique des bâtiments en Hauts-de-France

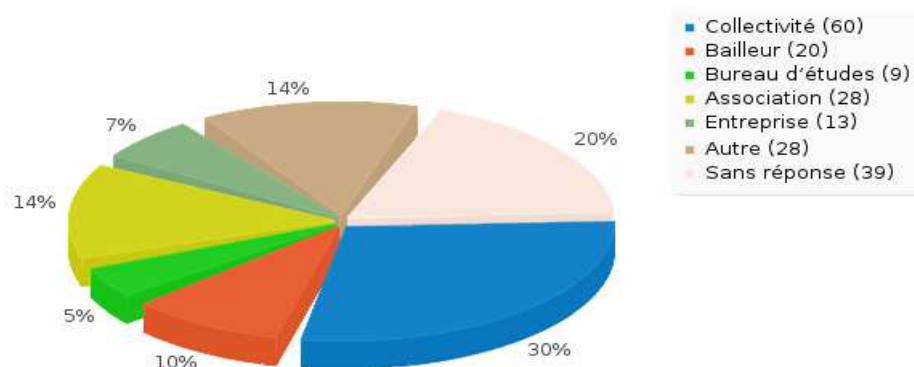
GENERALITES

La DREAL Hauts-de-France, en collaboration avec le Conseil Régional Hauts-de-France, et l'ADEME a construit un questionnaire en ligne, annexé au présent rapport, afin de recueillir l'avis de l'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique. Chaque préfet de département a invité l'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique à y répondre. Ce questionnaire en ligne a été ouvert du 9 au 31 janvier 2018. 200 acteurs ont répondu La moitié environ des contributions sont complètes.

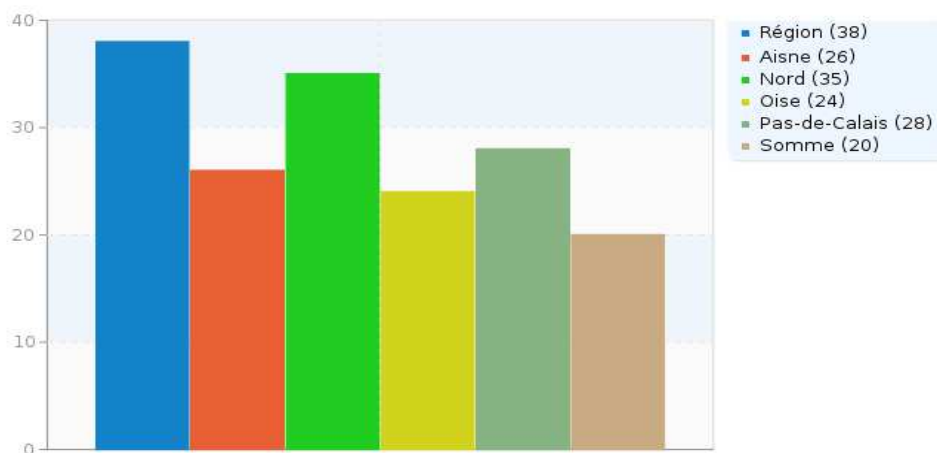
En complément, le CD2E et les acteurs du cluster Ekvation ont accueilli le 29 janvier 2018 la consultation des acteurs de la rénovation des bâtiments en région Hauts-de-France. Les débats menés en partenariat avec la DREAL, la Région Hauts-de-France et l'Ademe se sont faits en présence d'un grand témoin, Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable. Environ 100 participants (fédérations professionnelles, entreprises, collectivités Services de l'Etat, bailleurs sociaux...) ont pu donner leur avis sur les 13 mesures. Une synthèse des échanges est jointe au présent rapport.

Quelques données statistiques sur les contributeurs :

Toutes les cibles d'acteurs se sont mobilisées (collectivités, bailleurs sociaux, bureaux d'études, associations et entreprises), avec une dominante au niveau des collectivités.



Tous les départements sont représentés dans des proportions assez équilibrées. On peut également relever le nombre important d'acteurs régionaux ayant répondu à l'enquête (38 % des réponses).



La synthèse présentée ci-après des contributions recueillies dans le cadre de cette enquête en ligne vise à faire état des réactions, propositions et retours d'expérience, sans jugement, sans sélection, et donc sans lever les contradictions éventuelles,

Un **travail plus approfondi sera réalisé dans un deuxième temps**, avec la Région et l'ADEME, pour tirer des enseignements de ces retours, en faire état auprès des principaux acteurs en région, et poursuivre la mobilisation sur ce sujet autour de l'élaboration du Plan Régional d'Efficacité Énergétique.

AXE 1 :

Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale mieux identifiée et pilotée en associant l'ensemble des parties prenantes

Degré de sensibilité et/ou d'appropriation par les acteurs de la politique menée :

- Des objectifs nationaux assez largement connus (83%) mais des objectifs régionaux qui restent à valoriser auprès des acteurs de la rénovation énergétique (59%).
- Des outils de suivi existants (tableaux de bord, publications CERC) qui mériteraient d'être adaptés sous la forme notamment d'un observatoire pour agréger les données locales et régionales et permettre de mesurer régulièrement et plus précisément le nombre de rénovations réalisées.
- Des programmes de rénovation mis en place à l'échelle des intercommunalités en lien avec le dispositif « Habiter Mieux » sous la forme d'opérations programmées mais pas de programmes globaux intégrant l'ensemble des logements concernés par une rénovation énergétique.

ACTION 2 : Améliorer la connaissance et se donner les moyens d'évaluer la politique engagée

Préconisations :

Mettre en place des outils de suivi notamment pour le développement d'indicateurs partagés et opérationnels à l'échelle régionale et infrarégionale.

Retours d'expérience :

En termes d'outils régionaux, le tableau de bord de la CERC (Cellule Economique Régionale de la Construction) est l'outil le plus utilisé, et, sur le plan local ou à l'échelle d'une structure, il s'agit du suivi mis en place dans le cadre d'une opération programmée « Habiter Mieux »

ACTION 3 : Unifier la communication sous une marque commune, qui rassemble et donne envie

Les freins identifiés :

- Trop de labels, de certification, d'aides financières
- Contraintes financières (peu de budget, la communication coûte chère...) et peu de moyens humains
- Mise en place de réseaux d'artisans compétents et motivés
- Les annonces du gouvernement sur les aides et l'accompagnement permettent une mobilisation de l'ensemble des acteurs
- Difficulté de mobiliser tous les acteurs (trop de cibles)
- Le temps de validation politique peut être un frein au développement de campagne d'information et de communication.

Préconisations

Définir une stratégie de communication régionale commune et partagée sur du long terme

Mettre en place des outils de communication :

- Lettres d'information trimestrielles permettant de développer du lien entre les acteurs régionaux de la rénovation énergétique
- Utiliser les journaux locaux pour plus de proximité avec les habitants
- Créer un kit d'information pour les entreprises engagées dans la rénovation
- S'appuyer sur un réseau d'artisans locaux
- Ne pas créer un super label
- Créer un logo et un nom unique
- Diffuser des spots radio et télévisuels, développer des témoignages vidéos (en s'appuyant sur une plateforme virtuelle à l'échelle régionale)

....en prenant en compte les questions liées à la multiplicité des acteurs, les différents niveaux de validation et les moyens humains et financiers...

- S'appuyer sur tous les acteurs avec un fil conducteur commun
- Avoir un suivi de la communication développée dans le temps (mesurer les impacts, redéfinir les besoins si nécessaire...)
- Développer des partenariats avec les Grandes Surfaces de Bricolage
- Avoir un seul portail régional dédié à la rénovation
- Valoriser les actions qui fonctionnent
- Coordonner les services communication des bailleurs
- Développer un réseau de confiance avec les particuliers
- Mettre en place un dispositif « pérenne » (au moins sur 5 ans)
- Adapter la communication nationale par rapport à la communication régionale
- Pour la communication auprès des ménages, s'appuyer sur les artisans.

ACTION 4 : mettre en place un pilotage resserré, mais associant largement les acteurs à la mise en œuvre du plan

Les freins identifiés :

- Manque de lien avec les services départementaux
- Trop d'instances non coordonnées donc manque de lisibilité

Les préconisations :

- Rendre lisible auprès de l'ensemble des acteurs de la rénovation le pilotage stratégique et technique (comité de direction et comité technique),
- Avoir des représentants de l'offre et de la demande,
- Mettre en place des instances d'échanges d'expériences (à des échelles à définir) avec une grille commune de performance en lien avec le national.
- Piloter les dynamiques avec les professionnels à l'échelle locale et en lien avec les pôles d'excellence
- Avoir des instances de pilotage indépendantes des industriels
- Ne pas multiplier les instances de pilotage

ACTION 5 : mobiliser les collectivités territoriales pour porter localement la mise en œuvre du plan

Les freins identifiés :

Des difficultés liées aux coûts financiers élevés, à la situation des publics en précarité énergétique, à la mobilisation des acteurs locaux (moyens humains et financiers),

Les préconisations :

- Des besoins de fédérer les logiques de chaque acteur de la rénovation, de simplifier les aides aux travaux, de mettre en place des systèmes de garanties financières (prêts bancaires), de développer un accompagnement (ingénierie sur de la sensibilisation, la définition et le suivi des travaux, le financement), d'outils financiers adaptés aux différentes cibles de ménages.
- Travailler sur des systèmes de garanties sur facture (gains énergétiques effectifs)
- Rendre plus lisibles les aides financières mobilisables
- Alléger les procédures pour les particuliers (autorisation de travaux, demandes de prêts bancaires...)
- Définir et proposer une offre bancaire régionale
- Réaliser de vrais diagnostics énergétiques en amont des rénovations
- Avoir une reconnaissance institutionnelle (valorisation des expériences, des savoir-faire),
- Pérenniser les dispositifs d'aides notamment ceux de l'ANAH
- Recenser les zones d'habitats les plus énergivores à l'échelle régionale
- Mise en place d'objectifs quantitatifs notamment via les opérations programmées (nombres de rénovations), via l'atteinte de gains (35% minimum) ou d'atteintes de performances énergétiques (BBC/BBC compatibles,...)...suppression des logements énergivores à l'horizon 2030 par exemple,
- Mettre en place et accompagner une filière d'ingénierie pour la réalisation de diagnostics/audits.
- Impliquer les réseaux de bénévoles aux actions de rénovation

Retours d'expérience :

- Existence d'outils (études, référentiels travaux, thermographies aériennes, audits énergétiques...) sur les typologies d'habitats individuels et collectifs représentatifs à l'échelle régionale : 1930, 1950/1975, maisons minières, maisons rurales.
-
- La mise en place d'un opérateur de tiers financement permet de lever les contraintes techniques et financières d'un projet de rénovation.

AXE 2 :

Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation des logements en industrialisant les actions les plus efficaces

Action 6 : Organiser des parcours d'accompagnement simples et lisibles et créer un réel guichet unique

Degré de satisfaction, de sensibilisation et/ou de connaissance par les acteurs sur la politique menée :

- **60 % des réponses considèrent que l'organisation actuelle de l'accueil et du conseil aux ménages (via le réseau des PRIS) est satisfaisante.**
- Pour certains acteurs, néanmoins, ***l'organisation des parcours en région apparaît complexe*** : « les Points Rénovation Info-Services (PRIS), les Espaces Info-Energies (EIE), les Plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE), les antennes régionales de l'ANAH de la DREAL, de l'ADIL, forment une myriade de structures dont le périmètre des missions, voire l'existence, ne sont pas toujours connus des citoyens »
- **La création d'un guichet unique semble néanmoins pertinente pour 70 % des réponses :**
 - L'échelle proposée est principalement celle de l'EPCI, dans l'idée de maintenir une proximité de terrain avec les citoyens et avec les acteurs locaux de la rénovation énergétique
 - En complément, la nécessité d'un interlocuteur unique chargé à l'échelle départementale de diffuser les premières informations générales est également évoquée

Préconisations :

La plupart des réponses vont dans le sens de la mise en place d'un véritable guichet unique, qui joue véritablement le rôle de référent pour tous les publics. Pour certains, cela passe par la mise en cohérence de l'action des acteurs déjà présents en Région (EIE, PRIS ANAH, PTRE). Mais dans la plupart des cas, l'idée consiste bien à n'avoir qu'un acteur unique susceptible d'accompagner les ménages quels qu'ils soient.

A ce titre, les principales propositions sont les suivantes :

- **Confier aux guichets uniques des missions très larges**, allant de l'accueil tout public (sans distinction de leur éligibilité ou non à l'ANAH), au suivi/accompagnement des travaux, en passant par l'animation du réseau local d'entreprises et d'artisans
- **Aller plus loin que la « simple » performance énergétique et proposer un conseil global**

Le conseil apporté par ces guichets uniques ne doit pas se restreindre aux seules questions de réhabilitation énergétique, mais être élargi aux problématiques d'usage, d'accessibilité, de maintien à domicile des personnes âgées, d'indécence / insalubrité.

- **De la même manière, mutualiser toutes les aides financières** au-delà des aides à la rénovation énergétique (accessibilité, maintien à domicile des personnes âgées, accès au numérique, etc..).
- **Etre en capacité de communiquer aux ménages des listes d'entreprises** répertoriées et contrôlées pour la qualité des travaux qu'elles réalisent
- **Animer le réseau local des professionnels :**
 - mieux accompagner la montée en compétences des professionnels
 - faciliter la mise en place de groupements d'entreprises susceptible d'offrir une réponse travaux globale.
- **Simplifier les démarches administratives pour les ménages** par la dématérialisation des dossiers afin de faciliter l'instruction administrative notamment.

Retours d'expérience :

- **La plate-forme Habitat Rénové :** cette plateforme Habitat Rénové a cette fonction de réunir conseil et accompagnement jusqu'aux travaux, voire au-delà. D'ores et déjà, elle inclut le maintien à domicile et l'autonomie alors que ce n'était pas sa fonction initiale. C'est une étape, mais elle doit conduire à l'élargissement de l'action aux publics de tous horizons, et donc à une "Maison de l'Habitat".
- **ADIL de l'Oise :** l'amélioration thermique couvre un ensemble de compétences qu'aucun acteur de la rénovation énergétique ne couvre à lui seul (aspects techniques, droit, financement et fiscalité, rapports locatifs etc.). Comment articuler le conseil à délivrer selon que l'usager est un PO, un PB, un locataire, copropriétaire ? La plupart des PRIS EIE ne sont pas en capacité à répondre à ces questions. Le modèle ADIL-EIE est un modèle peu répandu qui permet d'assurer la transversalité des problématiques de la rénovation énergétique de l'habitat.. Un élément de difficulté à résoudre dans l'optique du guichet unique : comment envisager une bannière unique avec un fonctionnement par « briques » à géométrie variable selon les besoins des ménages ?
- **CAPEB/FFB/SCOP BTP** défendent collectivement les 3 idées suivantes :
 - mettre en place une politique de guichet unique sur l'ensemble du territoire dont la vocation serait d'informer et de conseiller les ménages sur le double champ de la performance énergétique et de l'accessibilité-adaptabilité des logements, sans pour autant qu'ils soient amenés à préconiser des travaux (ressort des professionnels). Un fléchage spécifique vers les entreprises RGE serait fait à cette occasion.
 - conduire une réflexion avec les professionnels de la filière, en vue de réaliser une « offre rénovation » packagée auprès de 4 grandes catégories de public : propriétaires occupants, copropriétés, copropriétés dégradées, habitat social

- (propriétaires bailleurs).
- pour massifier, il est nécessaire de faciliter les groupements d'entreprises (GME), sans les imposer, en supprimant la solidarité conjointe et en permettant aux entreprises de travailler régulièrement ensemble dans le cadre du GME, sans être requalifié en société de fait.

Action 7 : Rendre les aides à la rénovation énergétique pour les particuliers plus lisibles, efficaces et incitatives

Degré de sensibilisation, satisfaction, et/ou de connaissance par les acteurs de la politique menée :

Le système est jugé globalement trop complexe par l'ensemble des acteurs qui ont répondu au questionnaire : « dans certains cas, le ménage est à la fois éligible :

- aux aides de l'ANAH
- aux aides du département
- aux aides de l'EPCI
- aux aides sociales du CCAS
- aux aides des caisses de retraite
- aux aides de la CAF
- aux aides des associations caritatives
- à des compléments bancaires type micro-crédit ou prêt à 0 % »

« Comment s'assurer qu'on n'oublie pas une couche dans le mille-feuilles ... ? »

« 56 % des Français estiment que les démarches sont compliquées. Ce chiffre s'explique par :

- une communication nationale discontinuée et mal faite
- des outils mal construits, cf l'éco PTZ ou l'éco PTZ Habiter mieux
- une absence de continuité des dispositifs mis en œuvre. »

« Pour certains habitants, réaliser des travaux de rénovation énergétique est une source d'angoisse : la rénovation globale d'un logement peut coûter entre 30 000€ et 40 000€. Pour des personnes à très faibles revenus (5 000€ de revenu par an), cela représente une somme considérable. Il y a donc une nécessité de mettre en place un accompagnement meilleur au montage des dossiers afin d'éviter les abandons de projet et permettre de démystifier les travaux. Certains projets nécessitent jusqu'à six ou sept financements différents pour pouvoir engager des travaux de rénovation, avec le risque que le projet soit abandonné, faute pour les ménages de pouvoir financer le reste-à-charge (même s'il est parfois très peu élevé) »

Préconisations générales :

- Un besoin de simplification des dispositifs d'aide :
 - les professionnels comme les particuliers se perdent dans les dispositifs existants : cite/tva/éco prêt/primes CEE/aides anah,....
 - Simplifier les démarches
 - Simplifier les aides
 - Simplifier les interlocuteurs

- ANAH :
 - Revoir les aides : plus d'aides, des plafonds plus élevés pour élargir la cible, renforcer encore l'accompagnement des ménages les plus modestes, inscrire la politique de l'ANAH dans la durée,
 - Mieux repérer les ménages cible, en s'appuyant davantage sur les acteurs sociaux ou sur les points de passage obligés (notaires, agences immobilières, banques),
 - Généraliser et sécuriser les solutions de tiers-financement,
- S'assurer du résultat réel de la politique menée/ contrôler mieux

Globalement les acteurs sont partagés sur la question du contrôle : s'ils demandent en général davantage de souplesse dans la réglementation, ils demandent également des garanties de résultat et/ou de qualité des travaux :

- mettre en place une prime à l'efficacité des travaux réalisés, et contrôler son efficacité sur la base des relevés réels de consommation énergétique du bâtiment sur N+1,
 - actions à mener face au déploiement de démarches commerciales quelquefois douteuses voir frauduleuses, afin de rendre la confiance aux particuliers envers les professionnels (utilisation de logo non officiel, utilisation de logo d'administration sans leur accord, prix anormalement haut, démarches commerciales très incitatives, etc),
 - Mieux garantir la qualité des travaux de rénovation (pour rassurer les maîtres d'ouvrage sur l'investissement qu'ils réalisent)
- Faire des projets plus globaux qu'une « simple » réhabilitation thermique, et profiter des souhaits de travaux des ménages sur d'autres thématiques pour embarquer la rénovation énergétique (ex : profiter de travaux d'autonomie, ou de travaux de sortie d'indécence, etc ...)
 - Revoir les dispositifs fiscaux, pour les simplifier et pour qu'ils soient plus incitatifs à la rénovation énergétique
 - Exonération d'une partie des taxes sur le foncier bâti
 - Aide à la mutualisation des moyens de production énergétique à l'échelle d'un ensemble de logements, d'une rue, d'un quartier...
 - Étendre le CITE et la future Prime Énergie «aux frais d'accompagnement» (prestations de maîtrise d'œuvre) comme le prévoit le Paquet Solidarité Climatique publié le 19 septembre 2017 par le Ministère de la transition écologique et solidaire,
 - Rendre les prestations de maîtrise d'œuvre éligibles au crédit d'impôt pour encourager les particuliers à viser une rénovation de niveau BBC,
 - Harmoniser les taux de TVA applicables dans le cadre des travaux de rénovation.
 - Impliquer les notaires, les agences immobilières et les banques dans la rénovation énergétique
 - Les entreprises et/ou artisans de la rénovation énergétique (CAPEB / FFB et SCOP BTP) sont favorables aux idées suivantes :
 - Maintien du principe d'éco-conditionnalité des aides

- Appliquer les mêmes critères techniques et administratifs à toutes les aides et tous les dispositifs (éco-PTZ, CITE 2018 et primes 2019)
 - Garantir la stabilité des dispositifs sur le long terme pour favoriser la prise de décision et le positionnement des entreprises sur le marché de la rénovation énergétique
 - Continuer à soutenir les mono-travaux.
 - N'exclure aucune typologie de travaux permettant de réaliser des économies d'énergies y compris amenant du confort (fenêtres performantes par exemple). L'inquiétude des entreprises de menuiserie, portes et fenêtres est palpable.
 - Permettre aux entreprises RGE justifiant de leur compétence de réaliser l'audit énergétique avec prescription des travaux éligibles au CITE 2018 en maisons individuelles et en copropriétés de moins de 50 lots.
- Mieux articuler le dispositif CEE, qui apparaît complexe, avec les autres politiques de rénovation énergétique :
 - Simplifier et clarifier les possibilités de cumul entre les différents dispositifs (valorisation de CEE, isolation de combles à 1 euro, par exemple)
 - Faut-il des entreprises RGE pour les travaux découlant des CEE ?
 - Des inquiétudes récurrentes sur la qualité des prestations réalisées dans le cadre de l'« isolation des combles à 1€
 - Il n'est pas possible à ce jour, d'avoir un retour de la DGEC sur le nombre de combles à 1€ réalisés, ni sur les critères de performance énergétique atteints, ni sur les montants de CEE valorisés dans ce cadre.
 - Revoir le dispositif d'éco-prêt en s'inspirant de l'exemple de l'éco-prêt logement social de la Caisse des dépôts pour les DOM. Celui-ci est basé sur un bouquet de travaux et sur un bonus de 2 000€ / logement avec l'atteinte d'indicateurs environnementaux et non pas uniquement de label énergétique - HPE Rénovation et BBC Effinergie Rénovation). 6 des 8 critères environnementaux ci-dessous doivent être atteints :
 - Management environnemental de l'opération de rénovation
 - Chantier à faibles nuisances
 - Biodiversité et végétalisation des abords du bâtiment
 - Performance des équipements : Eclairage, production d'ESC
 - Réduction des consommations d'eau
 - Qualité de l'air intérieur
 - Matériaux de construction
 - Information aux habitants et au gestionnaire

La relation au monde bancaire constitue l'une des principales mesures à creuser/renforcer :

- pour financer le reste à charge des ménages: via des prêts bancaires classiques ou un système de tiers-financement :
 - « Mettre en place des prêts adaptés pour les ménages en situation de précarité énergétique pour financer le reste à charge »
 - « Une intervention publique en direction des ménages en précarité énergétique mixant de la subvention et du prêt à long terme (jusqu'à 25 ans à 2,5%) via un opérateur de tiers financement génère les meilleurs effets de levier et représente un des montages les plus efficaces pour rendre accessible au plus grand nombre la réalisation de rénovation

énergétique globale des logements.

« Mettre en place un fonds de préfinancement des travaux, en lien avec la caisse des dépôts et consignations, pour alimenter des caisses locales d'avance travaux portées par des collectivités locales. La mobilisation de ce fonds serait conditionnée à une autorisation délivrée par la caisse des dépôts et consignations, après validation des demandes en fonction de critères prédéfinis (modalités de fonctionnement, de financement et d'accompagnement des ménages, types de travaux finançables, modalités de référencement des professionnels...) Un groupe de travail spécifique, sur ce point pourrait être mis en place pour préciser les modalités de fonctionnement d'un tel dispositif. (CAPEB / FFB / Scoop BTP)

- ou pour pré-financer les travaux dans le cadre d'une régie d'avance, qu'il s'agisse des aides de l'ANAH ou du CITE.

Le Picardie Pass Rénovation semble avoir démontré son efficacité pour permettre aux plus modestes de réaliser leurs travaux en faisant l'avance des subventions et en couvrant leurs charges d'emprunt soit par les économies de charges, soit via des prêts à très faible taux sur une longue durée (25 ans).

« L'opérateur de tiers financement pourrait ainsi préfinancer l'ensemble des aides auxquelles le ménage a droit, en plus de venir éventuellement financer le reste à charge de l'opération via un prêt de long terme. »

« Mettre en place des avances financières permettant d'éviter le paiement des travaux avant obtention du crédit d'impôt.

Retours d'expérience :

De nombreuses collectivités mettent en place des aides financières aux travaux de rénovation énergétique, le plus souvent en complément des aides de l'ANAH :

- Des subventions forfaitaires ou des bonifications adressées aux PO modestes ou très modestes. Quelques collectivités ont mis en place des régies d'avance et considèrent qu'il s'agit d'un facteur crucial de réussite.
- Quelques collectivités interviennent dans le cadre de leur plan climat :
 - Aide tout public au photo-voltaïque en auto-consommation, à l'usage de matériaux bio-sourcés, par ex.
 - Financement d'audits énergétiques pour l'accession sociale,
- Mais globalement le travail des collectivités locales avec le réseau bancaire reste ponctuel (hormis Picardie Pass Rénovation).

Certaines CAF ont également développé récemment des subventions et/ou des prêts à la rénovation énergétique

Action 8 : Mettre en place une politique industrielle de rénovation des passoires thermiques et de lutte contre la précarité énergétique

Degré de sensibilisation, connaissance et/ou satisfaction par les acteurs de la politique menée :

L'idée d'industrialisation et de standardisation des process est accueillie avec scepticisme et prudence par de nombreux acteurs qui opposent qualité des travaux et standardisation : « une rénovation réussie nécessite une conception au cas par cas pour atteindre les

objectifs escomptés au niveau de la performance énergétique ainsi qu'en termes de valeur d'usage et patrimoniale du bien. S'il est possible de lancer des diagnostics par quartier ou par lotissements, leurs contenus, les interventions et les solutions techniques seront à adapter à chaque unité de logements. »

« Attention à l'industrialisation en rénovation : compte tenu de la diversité des systèmes constructifs, les solutions uniques peuvent amener à de graves désordres sur le bâti »

- D'une manière générale, l'industrialisation de la politique de rénovation énergétique semble difficile à envisager sur du logement individuel.
- A l'inverse, de nombreux acteurs, dont les bailleurs sociaux eux-mêmes, considèrent que le logement social ou la rénovation urbaine se prêtent davantage à l'industrialisation, via par exemple des rénovations mutualisées (cf Energie Sprong aux Pays-Bas qui commence à être mis en place en Picardie à Longueau)

Par ailleurs, l'objectif de rénovation de toutes les passoires thermiques du parc social semble inatteignable pour la ½ des répondants au questionnaire (les bailleurs sociaux étant de ce point de vue plus optimistes que les autres acteurs régionaux),

Préconisations autour de l'idée de standardisation et d'industrialisation :

- Prévoir un soutien financier plus fort aux bailleurs sociaux: subventions, prêts (nouvelle génération de prêts hauts de bilan), récupération d'une partie du gain de charges sur le loyer pour financer les travaux,
- Des solutions techniques à trouver :
 - réviser la RT 2012 et la simplifier
 - Réaliser d'abord les travaux les plus rentables sur le plan énergétique, (via par exemple la mise en place d'un label BBC ordonnancé dans le temps, ou en associant systématiquement un professionnel de l'ordonnancement des travaux
 - Développer des outils (type logiciels), permettant, à partir des caractéristiques des bâtiments de prévoir les solutions travaux les plus performantes (en terme de rapport qualité/prix)
- Revoir le système de financement de la rénovation énergétique pour qu'il soit davantage favorable à la massification, plutôt qu'à la seule atteinte d'un objectif de performance énergétique
- Embarquer les particuliers dans les dynamiques de rénovation générées par les bailleurs sociaux : les particuliers pourraient profiter des prix tirés à la baisse lorsqu'il y a une rénovation importante par des bailleurs sociaux à proximité de leur domicile
- Simplifier le cadre réglementaire pour réduire les temps perdus ou incompressibles : règles de la commande publique, permis de construire, etc ..
- Pour massifier, il faut réussir à attirer et maintenir les entreprises sur le sujet de la rénovation énergétique :
 - en leur donnant une meilleure visibilité du chiffre d'affaires du secteur pour qu'ils s'y investissent davantage

- en veillant à ce que l'industrialisation ne conduise pas à l'exclusion de la rénovation énergétique le tissu local d'entreprises artisanales et de PME
 - en veillant à maintenir le volet confiance entre le particulier et l'entrepreneur local, alors que l'industrialisation développera les opérations ponctuelles par des intervenants non locaux
 - que faire quand les territoires connaissent un déficit d'entreprises RGE ou un déficit d'entreprises susceptibles de répondre à des ménages modestes ?
- Développer un partenariat avec des entreprises privées : Leroy Merlin, Schneider Electric... qui permettrait à des publics très précaires, socialement fragiles, d'accéder à des accompagnements et des travaux de rénovation complets (avec de plus des matériaux biosourcés et dont une fonction vertueuse est l'inclusion sociale. (Réseau Habitat)

Action 9 : Au-delà des aides, mettre en place un dispositif incitatif à la rénovation, pour engager un cercle vertueux

Il est étonnant que beaucoup de professionnels ne connaissent pas les objectifs de consommation énergétique pour la rénovation énergétique des logements. En effet, il y a une confusion entre le niveau de consommation dans un logement neuf, et celui d'une rénovation.

- **Pour un logement neuf**, il faut appliquer les coefficients géographiques au niveau de consommation de $50 \text{ kW}_{EP}/\text{m}^2.\text{an}$ de référence, pour obtenir en région Hauts-de-France un objectif de $65 \text{ kW}_{EP}/\text{m}^2.\text{an}$, soit une étiquette énergétique B.
- **Pour un logement rénové**, le niveau de consommation correspondant au BBC rénovation se situe en Hauts-de-France à $104 \text{ kW}_{EP}/\text{m}^2.\text{an}$, après application des coefficients géographiques, soit une étiquette énergétique C.

Préconisations

- Simplifier les démarches RGE pour les entreprises et plus particulièrement les petites entreprises, et renforcer les contrôles tout en enquêtant les ménages.
- Renforcer les contrôles des entreprises RGE tout en enquêtant les ménages ayant eu des malfaçons sur des travaux réalisés.

Les propositions d'amélioration de la réglementation thermique globale des bâtiments existants:

Comme pour la question des contrôles et de la qualité des travaux, s'agissant de la RT, les acteurs régionaux recherchent à la fois plus de souplesse dans la réglementation, et plus de rigueur dans ses objectifs et son application

- Action de communication pédagogique pour les ménages non-sachant, afin d'une part de comprendre la RT, et d'autre part adapter leurs comportements aux logements rénovés (sinon risque de contre-performance),
- Mieux prendre en compte le confort et la qualité de l'air (QAI, ventilation, étanchéité, problème d'humidité, température d'été etc), ainsi que les usages,
- Privilégier l'usage de matériaux bio-sourcés et inciter à la production d'EnR,

- Améliorer la formation des artisans et des diagnostiqueurs,
- Avoir un bon état des lieux avant travaux.

Avantages et inconvénients du DPE:

- Un outil d'information, de sensibilisation, d'aide à la décision et de comparaison ...
- ... mais un outil techniquement peu fiable, pas adapté à certains types de parcs (ancien notamment datant d'avant 1948) ou à certains usages, et qui pénalise certaines sources d'énergie (électricité)
- La compétence des diagnostiqueurs est largement questionnée
- Introduire la notion de facture globale (abonnements compris) avant/après et la traduction en €.

Le passeport énergétique est un outil jugé globalement intéressant et pertinent par les acteurs régionaux, à condition qu'il soit simple, facile d'utilisation et sans trop de contraintes

AXE 3 :

Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier dans le parc public au travers de la mobilisation de nouveaux financements et en ciblant les bâtiments du quotidien des Français

Action 10 : Favoriser la rénovation du parc tertiaire public en mobilisant des financements innovants et en ciblant les bâtiments du quotidien

Degré de sensibilisation et/ou d'appropriation par les acteurs de la politique menée :

Les leviers financiers existants pour rénover les bâtiments publics ne sont connus que par la moitié des structures ayant répondu à l'enquête en ligne.

Parmi les collectivités, une minorité d'entre elles a engagé un programme pluri-annuel de travaux de rénovation de son patrimoine immobilier.

Freins à la rénovation du parc tertiaire public :

Les freins identifiés par les collectivités ou services de l'État et opérateurs sont de plusieurs types :

- Les moyens financiers face aux coûts des opérations (relevé à plusieurs reprises),
- Le manque d'effectif ainsi que les compétences,
- La connaissance du patrimoine,
- Le besoin d'accompagnement,
- la difficulté à recloisonner les locaux pour économiser les surfaces, du fait des résistances au changement.

Les freins identifiés par les entreprises concernent également le manque de financement et le coût des formations.

Propositions d'actions :

Les propositions d'actions pour accélérer la rénovation des bâtiments publics sont de plusieurs ordres :

- Communication :
 - Nécessité d'une communication régulière, et remontée d'un bilan annuel.
- Pistes financières :
 - Assouplir les critères d'éligibilité aux dispositifs financiers existants (FEDER par exemple),
 - Assurer une programmation des dispositifs d'accompagnement sur plusieurs années avec des aides significatives et des prêts à taux faible.
- Marchés publics :
 - Mutualiser les marchés publics entre collectivités (tout en permettant aux entreprises locales d'avoir les capacités de répondre)
 - Chaque rénovation doit permettre d'améliorer la consommation énergétique

mais également les conditions de vie, l'efficacité fonctionnelle et la qualité sanitaire des bâtiments : toutes les études et rapports démontrent l'apport indispensable **du concours** qui permet de concerter, de débattre, et d'obtenir pour le maître d'ouvrage une grande pertinence des choix techniques et architecturaux,

- Le tissu des entreprises :
 - Former les entreprises sur les chantiers,
 - Contrôler la performance des travaux,
 - Etablir la confiance à l'égard des entreprises,
 - La mise en place d'un programme spécial avec appel au mécénat des entreprises
 - Cibler les bâtiments du quotidien des Français de manière qualitative, c'est engager les architectes dans une émulation positive en termes de prospective économique, d'innovation fonctionnelle, et d'efficacité énergétique. Les architectes constituent un contingent œuvrant statutairement à « l'intérêt public qui s'attache à la qualité architecturale » suscitant l'envie mais aussi l'adhésion à des nouveaux comportements.
- Autres pistes :
 - utiliser la surface de toiture pour permettre à des opérateurs d'implanter des équipements de production d'ENR et de percevoir des redevances.
 - utilisation des délaissés routiers soit en ENR, soit en gestion forestière.
 - Dans le cadre de la rénovation du parc public et notamment les établissements scolaires, il a été avancé l'importance de l'association de la communauté occupante au processus de travaux. En effet, dans le cas des écoles notamment, les enfants peuvent être ambassadeurs de la transition par la transmission de ce qu'ils ont pu observer.

Retours d'expérience :

2 collectivités sont citées pour leurs actions sur leur patrimoine :

- la ville de Lille : étude en voie d'achèvement sur la Stratégie de rénovation du patrimoine public de la ville.
- la ville de Loos-en-Gohelle : Plan solaire en cours d'élaboration sur les écoles de la ville.

Par ailleurs, un retour d'expérience évoqué par la DDTM59 a permis de montrer que par le biais de la mobilisation des usagers et leur formation aux équipements utilisés quotidiennement, une diminution de 19% de leur consommation avait été observée.

Action 11 : Maintenir une exigence ambitieuse en matière de rénovation du parc tertiaire privé

Freins à la rénovation du parc tertiaire privé :

- Le coût
- L'absence d'intérêt financier à agir pour les propriétaires bailleurs
- La complexité pour les bâtiments mixtes logement/tertiaire
- Le manque d'enthousiasme des artisans et des PME,

- L'utilisation commerciale des bâtiments

Propositions d'actions :

- L'accompagnement :
 - Accompagnement pour expliquer l'intérêt pour l'entreprise d'une rénovation (confort, facture énergétique, image de l'entreprise...),
 - Mettre en place un accompagnement des occupants afin de retrouver les performances prévues,
- Pistes financières :
 - La fiscalité, une incitation financière, adapter les durées de crédits au temps de retour sur investissement,
 - Créer une fiscalité incitative, permettre un retour sur investissement pour les propriétaires bailleurs,
- Le confort d'usage est à prendre en compte en plus de la performance énergétique

Retours d'expérience :

Quelques entreprises sont citées comme exemplaires pour la rénovation de leurs bâtiments : Pocheco, Etablissements CIUCH à Tourcoing, Chanel, Distribloc, Roquette.

AXE 4 :

Accompagner la montée en compétences des professionnels du bâtiment et le développement de l'innovation pour l'essor de solutions industrielles, fiables et compétitives

Remarque préliminaire : les questions relatives à cet axe arrivant en fin de questionnaire, celles-ci ont recueilli moins de réponses que les axes précédents.

Degré de sensibilité et/ou de connaissance par les acteurs de la politique menée

Le dispositif RGE est aujourd'hui largement connu par l'ensemble des acteurs régionaux tandis que la formation et la montée en compétences ne semblent pas un sujet prioritaire d'intérêt pour la plupart des professionnels des HDF qui connaissent globalement mal les différents modules de formation à leur disposition hormis le module RENOVE lié à la reconnaissance RGE. Le soutien aux innovations est également assez méconnu dans la mesure où les acteurs régionaux estiment qu'il concerne principalement les grandes entreprises.

Degré de satisfaction des acteurs par rapport à cette politique

Le dispositif RGE fait l'objet de nombreuses critiques de la part des acteurs régionaux qui estiment globalement que le dispositif manque de crédibilité aujourd'hui.

Concernant l'offre de formation, les acteurs la trouvent trop théorique et éloignée de leurs besoins et réalité quotidienne.

Synthèse des préconisations/retours d'expérience

Sur RGE, les retours mettent en avant :

- le besoin de simplification administrative,
- de réduction des coûts pour les professionnels,
- de renforcer les contrôles des travaux,
- de faire évoluer la formation RGE jugée peu qualifiante et qui plus est ne devant être suivie que par une seule personne de l'entreprise.

Sur l'offre de formation existante, les répondants proposent de mettre en œuvre des formations plus pratiques et techniques alors que la région dispose déjà depuis plusieurs années du dispositif PRAXIBAT avec près d'une quarantaine de plateaux techniques répartis sur le territoire régional et plus de 130 formateurs habilités. Cette méconnaissance de l'offre en région pointe la nécessité de renforcer la communication en l'orientant vers les territoires via de nouveaux vecteurs et en intensifiant l'éco-conditionnalité des aides locales. Le développement de formation innovante comme la FIT/FEST initiée dans la

région et qui permet notamment d'amener la formation sur le lieu de travail des professionnels, est également sollicité par les professionnels répondants.

Enfin en matière d'innovation, les répondants estiment que la lourdeur de la réglementation peut freiner le développement d'actions innovantes. Réhafutur est la principale opération innovante en région citée par les répondants.

ANNEXE 1 :

**CONTRIBUTION
DU CONSEIL REGIONAL
HAUTS-DE-FRANCE**

Contribution de la Région Hauts-de-France :

(Service Logement et Habitat)

La contribution repose essentiellement sur les objectifs et les enjeux définis dans le cadre du protocole du PREE (Programme Régional de l'Efficacité Energétique) :

Le principal enjeu est de construire une ambition partagée à l'échelle des Hauts-de-France et de s'articuler autour des objectifs suivants :

- Définir un plan régional de déploiement des Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique
- Promouvoir la mise en réseau de ces PTRE en vue de la réalisation d'un guichet unique
- Définir un socle minimal en matière de conseils et de préconisations fournis par ces PTRE relatifs aux travaux de rénovation énergétique
- Définir un cahier des charges du « Passeport Energétique du Logement »
- Proposer des actions pour la convergence des initiatives publiques et privées en matière de formation des professionnels du bâtiment
- Définir les modalités d'accompagnement nécessaires à la prise en main, par les consommateurs, des données de consommation d'énergie mises à leur disposition.
- Capitaliser les expérimentations et les innovations sur le parc public et privé
- Prévoir un volet dédié au financement

Le pilotage et la gouvernance du protocole de collaboration s'appuie sur :

- Un comité de pilotage, composé de l'Etat, de la Région et de l'ADEME. Il se réunira dans le but de valider les différents arbitrages relatifs au programme.
- Un comité technique, pour préparer les éléments techniques et d'arbitrages relatif à l'élaboration du PREE, pour concerter les autres organismes
- Un comité partenarial, élargi à l'ensemble des partenaires concernés (publics, privés, associatifs...)

En complément, pour l'axe 1 :

- Développer l'approche du BBC compatible, par étape et ne pas forcément viser le BBC en une seule fois (il faut s'adapter aux différentes situations)
- La mise en place d'un observatoire régional en lien avec la dynamique nationale mais en prenant en compte les spécificités régionales. L'objectif est de désigner un porteur et de mettre en place une synergie collective avec l'ensemble des acteurs concernés. Nous pourrions nous inspirer du travail réalisé par le pole climat porté par le CERDD ;
- Définir avec les collectivités des objectifs réalistes et élargis à l'ensemble des logements et pas uniquement liés aux dispositifs de l'ANAH,
- Valoriser les expériences des acteurs au niveau régional, voire aux niveaux national et européen.

Pour l'axe 2 :

- Reprendre les éléments du PREE, avec une animation régionale permettant de viser un équilibre sur l'ensemble du territoire régional en articulation avec le local,
- Prendre en compte l'existant notamment les dispositifs qui répondent déjà aux objectifs du PREE en matière d'accompagnement des publics,

- Dématérialiser les systèmes d'aides financières
- Mettre à disposition des plateformes des outils numériques permettant le suivi des projets des propriétaires engagés dans un processus de rénovation,
- Développer des référentiels travaux pour les typologies régionales les plus représentatives et lancer des appels à manifestation d'intérêt auprès des collectivités pour mettre en place des zones de massification de la rénovation énergétique et mobiliser la filière professionnelle sur cette action (offres de travaux, approches techniques, formations...)
- Développer des partenariats avec les notaires, les agences immobilières et les groupes bancaires pour optimiser le niveau de performance énergétique (gains) des logements lors d'une transaction,
- Mettre en place des systèmes de garanties financières et de refinancement (aux niveaux national et/ou européen) permettant aux opérateurs de tiers financement de proposer des offres bancaires dans un objectif de massification.

Pour l'axe 4 :

- Renforcer la filière des auditeurs énergétiques dans le cadre de la mise en place du passeport énergétique du logement,
- Accompagner les professionnels du bâtiment sur la formation,
- Développer et accompagner les filières locales de matériaux liées à la rénovation énergétique et soutenir l'innovation dans ces domaines.

ANNEXE 2 :

**CONTRIBUTION
DE L'ADEME**



Douai, le 09/02/2018

Objet : Note stratégie ADEME Hauts de France sur la rénovation énergétique de l'habitat privé

1) Définition de la stratégie et des objectifs

La vision ADEME est la suivante :

- les financements publics doivent être orientés vers l'animation, les diagnostics et n'aider les travaux que pour les publics précaires (Anah, et bailleurs sociaux), des dispositifs nationaux (crédits impôts, CEE...) existent déjà pour les classes moyennes et supérieures. ;
- une rénovation est nécessairement BBC à terme. L'enjeu est de pouvoir lors de la phase d'audit établir des préconisations visant le BBC dans le cadre prioritairement d'une rénovation globale ou en prévoyant des étapes pour atteindre cet objectif dans le cadre d'un passeport rénovation si les conditions économiques ne sont pas réunies pour une rénovation globale ;
- le droit à l'expérimentation doit être maintenue pour trouver de nouvelles formes de financement. A ce titre, l'ADEME peut contribuer à l'émergence de dispositifs de financement innovants ;
- la stratégie sera territorialisée pour assurer une mise en œuvre par les territoires dans le cadre des démarches territoriales intégrées (Ex : les Contrats d'Objectif Territoriaux pour la Troisième Rénovation Industrielle développés dans les Hauts de France) notamment ;
- La massification des rénovations globales passera par le développement d'innovations technologiques, organisationnelles et sociologiques que l'ADEME pourra contribuer à soutenir et à diffuser vers les acteurs concernés pour favoriser la mutation du monde du bâtiment.

La stratégie de la DR ADEME Hauts de France en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat privé vise à :

- **accompagner la territorialisation des Espace Info Energie (EIE). Les EIE portent les Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (Art. 22 LETCV) ;**
- **soutenir et faciliter la mise oeuvre de stratégie de rénovation énergétique dans les territoires ;**
- promouvoir la mise en place d'aides par la Région qui soient mobilisables uniquement lorsque les travaux s'inscriront dans les recommandations de l'audit réalisé (CF Passeport énergétique);
- favoriser la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation pour vérifier à posteriori sur un échantillon, la qualité des travaux et le respect des préconisations des audits (CF Passeport énergétique). L'étude OPEN régionalisée pourrait être dimensionnée pour assurer cette mission ;
- favoriser la montée en compétences des professionnels du bâtiment en les incitant à aller se former à la rénovation BBC (formations FEEBAT étanchéité à l'air mais aussi ventilation et éclairage performants, ou RGE) sur la quarantaine de plateaux PRAXIBAT fixes installés dans les établissements de formation répartis sur tout le territoire régional et/ou sur les plateaux mobiles dans le cadre du développement de la Formation Intégrée au Travail en

- lien avec l'OPCA Constructys, les MDE et les centres BEEP ;
- suivre les dispositifs de financement (ex : tiers financement, caisse d'avance, financement participatif) portés par des collectivités et des structures affiliées (ex : SEM) ;
- promouvoir les écomatériaux via le développement et la structuration de filières biosourcées locales ;
- suivre et d'accompagner des projets de recherche visant notamment l'émergence de nouvelles méthodes industrielles pour la massification des rénovations globales (Energysprong, SMC...).

2) Accompagner la territorialisation des EIE/PTRE

- le premier niveau d'information et conseil sur la rénovation énergétique est assuré par les EIE/PTRE (**CF article 22 de la LTECV**) . Ce conseil est neutre, objectif et gratuit ;
- **l'EIE, en tant que service public de la performance énergétique de l'habitat, doit être soutenue par une collectivité ;**
- l'EIE/PTRE doit être le passage obligé pour accéder aux aides financières. Ces aides devront être orientées prioritairement vers travaux d'isolation qui devront être réalisés par des entreprises RGE, et inscrit dans une stratégie globale de rénovation si l'acte est isolé et ponctuel dans un premier temps ;
- l'EIE/PTRE orientera les particuliers vers la réalisation d'un audit énergétique qui établira des préconisations visant le BBC en priorisant les travaux. Le résultat de l'audit sera communiqué à l'EIE qui présentera les résultats au particulier ;
- la mission EIE/PTRE sera systématiquement intégrée dans les PCAET et dans les démarches territoriales intégrées des territoires.

3) Faciliter la mise oeuvre de stratégie de rénovation énergétique portées dans les territoires

Dans le cadre de leur PCAET et des démarches territoriales intégrées (Ex : Contrat Territoriaux pour la Troisième Révolution Industrielle), la « rénovation énergétique de l'habitat privé » doit figurer parmi les objectifs d'un territoire engagé dans la transition écologique et énergétique. En effet, les territoires ont un rôle à jouer dans ce domaine en mobilisant l'offre de rénovation avec l'appui des fédérations de professionnels :

- en faisant émerger une offre globale de travaux d'éco-rénovation via le développement de groupements d'entreprises avec l'appui des deux centres de ressources BEEP ;
- en incitant les professionnels à se former à la rénovation BBC sur les plateaux techniques PRAXIBAT® implantés en région et en développant des partenariats avec les organismes de formation du territoire .

Du côté de la stimulation de la demande, les territoires peuvent :

- favoriser la création de guichet/lieu unique réunissant l'ensemble des acteurs du conseil et de l'accompagnement (EIE/PTRE, CAUE, Opérateurs ANAh, ADIL...) pour faciliter le parcours de rénovation énergétiques du particulier ;
- animer les acteurs de la rénovation et développer des partenariats avec les acteurs relais (ex : notaires, GSB, CAPEB, FFB, Action Logement, Agences Immobilières...) et notamment avec les opérateurs bancaires locaux (ex : aide à la mobilisation de l'Eco PTZ) ;
- travailler avec les animateurs régionaux EnR pour assurer la promotion des EnR ;
- faire émerger une offre d'accompagnement technique et financière.

ANNEXE 3 :

**SYNTHESE
DES ECHANGES DU
29 JANVIER 2018
Auteur : CD2E**

Concertation Régionale sur l'avenir de la Rénovation en France

Témoignages et séquence Question/Réponses

Axe 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés

L'ADEME et le Ministère de la transition écologique et solidaire sont actuellement en réflexion autour d'une piste permettant de mettre de l'unité dans le domaine du bâtiment. La création d'un repère désignant à la fois les entreprises, les matériaux, les bureaux d'étude, les territoires et les ouvrages permettrait en effet d'avoir une signature commune et des exigences communes.

La fondation Victoire qui propose des logements à bas prix a porté à notre connaissance un problème récurrent qu'elle a observé. En effet les acheteurs de logements font état d'un manque de communication quant à leur consommation future et ce qu'implique la rénovation des logements.

L'adjoint au maire de la ville de Nœux-les-Mines est intervenu afin de nous communiquer son sentiment d'être démuni. La préoccupation des économies d'énergie est bien intégrée mais elle entre en contradiction avec ce qui leur est demandé. Ils doivent en effet construire de plus en plus de logements par parcelle tout en conservant au maximum les espaces verts. Le manque d'informations qui leur sont nécessaires pour faire leurs choix les mettent dans une situation inconfortable. L'adjoint au maire proposait donc la création d'une labellisation des démarches simples ou la création d'un guide d'aide à la décision.

La FFB a porté à notre connaissance un manque de cohérence dans l'ajout de nouveaux objectifs de l'ANAH quand ceux de l'année passée n'ont pas été atteints dans la région Haut-de-France. Cependant il a été noté le même constat dans les autres régions avec cette année l'objectif de rénover 75 000 logements au niveau national.

Il a également été relevé qu'un tiers des travaux ont des difficultés à financer leur projet par manque de moyen. Le frein social ne doit pas non plus être négligé constituant lui aussi un blocage au montage des projets. Cependant, il a été précisé lors de l'intervention de Philippe Pelletier que la simplification des démarches à l'ANAH était en cours.

Ainsi, il a été proposé par l'Union Régionale pour l'Habitat Hauts-de-France de revoir les conditions d'attribution des aides. Parmi ces propositions se trouvent également la création d'un éco-prêt plus attractif, l'ouverture du fond de solidarité pour le logement aux autres contributeurs énergétiques, la mise en place d'un ordonnancement des travaux, la mise en place d'un label BBC ordonnancé dans le temps (étalement des travaux en plusieurs fois afin de bénéficier des aides plus

facilement) et la fiabilisation des Diagnostics de Performance Énergétiques (DPE). En effet, il a été remarqué des différences dans les DPE selon les différents bureaux d'étude consultés, influençant les aides pouvant être accordées.

Axe 2 : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers

L'entreprise Tillieux Menuiseries SAS a fait remarquer la prise en compte trop faible du changement des menuiseries dans la rénovation. En effet, peu de préconisations le suggère, mettant à l'écart cette filière. Cet aspect a été appuyé par l'Ordre des architectes des Hauts-de-France mettant en avant les problèmes de perméabilité à l'air qui peuvent en découler. La nécessité d'inclure un professionnel de l'ordonnancement des travaux est également un point qui leur a semblé important de noter.

Le Réseau Eco Habitat a souhaité faire part de l'angoisse de certains habitants à faire des travaux de rénovation. En effet, une rénovation globale peut coûter entre 30 000€ et 40 000€ à un occupant, ce qui représente une somme considérable pour les personnes à faible et très faible revenus (5 000€ de revenu par an). Il y a donc une nécessité de mettre en place un accompagnement meilleur au montage des dossiers afin d'éviter les abandons de projet et permettre de démystifier les travaux. A l'heure actuelle, certains projets nécessitent six à sept financements différents pour engager des travaux de rénovation, le plafond des aides accordées à l'ANAH demeurant un obstacle au montage de certains dossiers rendus complexes.

Axe 3 : Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier dans le parc public

Dans le cadre de la rénovation du parc public et notamment les établissements scolaires, il a été avancé l'importance de l'association de la communauté aux travaux. En effet, se concentrer sur les actions des écoles peut être avantageux dans la mesure où les enfants peuvent être ambassadeurs de la transition par la transmission de ce qu'ils ont pu observer.

Afin d'appuyer ces propos, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer présentait un cas concret où, par le biais de la mobilisation des usagers et leur formation aux équipements utilisés quotidiennement, une diminution de 19% de leur consommation avait été observée.

Axe 4 : Renforcer les compétences et l'innovation

L'entreprise Qualibat a souhaité partager un problème qui semble se développer. En effet, les artisans se heurtent au trop grand nombre d'étapes nécessaires à l'heure actuelle pour rester qualifié Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Ces nombreuses étapes ont en effet un impact financier sur leur activité. De plus, il leur a été signifié que la certification des entreprises n'avait pas obligatoirement amené à une amélioration de leur chiffre d'affaire, remettant en question la nécessité d'être

certifié.

Enfin, une réelle problématique s'est posée. En effet, le responsable technique RGE de certaines entreprises n'est pas toujours la personne qui conseillera le client. De plus, il a été observé que certaines entreprises ayant une activité développée sur tout le territoire n'ont qu'une personne qualifiée RGE et se déclarent tout de même RGE sur l'ensemble du territoire.

ANNEXE 4 :

**QUESTIONNAIRE
EN LIGNE UTILISE POUR LA
CONCERTATION REGIONALE EN
HAUTS DE FRANCE**

Concertation sur le plan de rénovation énergétique des bâtiments Questionnaire pour les acteurs des Hauts-de-France

Dans le cadre du Plan Climat et de la Stratégie logement du Gouvernement, Nicolas Hulot et Jacques Mézard lancent une concertation sur le plan de rénovation énergétique des bâtiments. L'ensemble des acteurs de la rénovation sont invités à s'exprimer pour enrichir le plan et co-construire une stratégie à long terme avec comme horizon la neutralité carbone en 2050. L'objectif est d'accélérer la rénovation des bâtiments énergivores et mal isolés en faisant de la rénovation énergétique une priorité nationale.

Ce plan propose 4 axes déclinés en 13 actions :

1. Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés
2. Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers
3. Favoriser la rénovation des bâtiments publics et tertiaires
4. Renforcer les compétences et l'innovation

Il est demandé à chaque préfet d'organiser la concertation au niveau local. Tous les acteurs des Hauts-de-France sont ainsi invités à s'exprimer sur ce plan, au travers du questionnaire ci-dessous. Les contributions alimenteront une synthèse régionale, qui fera état des spécificités et des initiatives conduites dans la région, des observations, inquiétudes et propositions d'amélioration du plan et des modalités de mise en œuvre au niveau local.

Questionnaire :

0.1. A quel type de structure appartenez-vous ? Choix déroulant : collectivité, bailleur, bureau d'études, association, entreprise, autre (préciser : ...).

0.2. Quel est le nom de votre structure ?

0.3. Quel est votre profil ? Choix déroulant : élu, employé de la structure, particulier, dirigeant, artisan.

0.4. Quelle est votre zone d'intervention ? Menu déroulant : Région, Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme (avec possibilité de choix multiples).

AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés

Action 1 : Définir des objectifs précis, ambitieux, réalistes et à coût maîtrisé

Sur le logement :

Objectifs nationaux		Objectifs régionaux (SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie)	
500 000 rénovations par an	dont	63 000 rénovations par an (priorité aux logements construits avant 1975)	dont
	75 000 logements appartenant aux ménages modestes		53 000 logements privés, dont environ 7600 logements

	financés par les autres dispositifs financiers (CITE, CEE...)		financés par l'ANAH (Habiter Mieux 2018)
	75 000 logements financés par l'ANAH		
	100 000 logements sociaux		10 000 logements sociaux

1.1. Aviez-vous connaissance de ces objectifs nationaux ? Oui/non.

1.2. Aviez-vous connaissance de ces objectifs régionaux? Oui/non.

Action 2 : Améliorer la connaissance et se donner les moyens d'évaluer la politique engagée

- améliorer les dispositifs de suivi des rénovations énergétiques et mettre en place des outils d'évaluation du plan d'actions

- mettre en place pour cela un véritable observatoire national de la rénovation énergétique avec l'aide de l'ADEME

- piloter l'action à l'aide d'un tableau de bord régulièrement mise à jour et publier les résultats du plan rénovation.

Principaux dispositifs de suivi existants en Hauts de France :

- tableau de bord bâtiment durable (CERC : Cellule Economique Régional de la Construction) : <http://www.cerc-hautsdefrance.fr/category/publications-et-etudes/batiment-durable/>

- enquête Open (ADEME) : <http://www.ademe.fr/expertises/batiment/chiffres-cles-observations/lobservatoire-permanent-lamelioration-energetique-logement-open>

2.1. Connaissez-vous ces outils de suivi ? Oui/non.

2.2. Vous semblent-ils suffisants ? Oui/non.

2.3. Avez-vous mis en place un outil de suivi ? Si oui, Pouvez-vous le décrire ?

Action 3 : Unifier la communication sous une marque commune, qui rassemble et donne envie

- créer, en concertation avec les acteurs, une marque commune de la rénovation énergétique

- décliner sous cette marque une communication adaptée à chaque public, notamment à travers la campagne énergie de l'ADEME qui sera lancée en 2018,

- convaincre les entreprises et les collectivités à utiliser la marque dans leur communication propre.

3.1. Quelles sont selon vous, les actions de communication efficaces ?

3.2. Quelles sont vos opportunités ou contraintes pour développer la communication ?

3.3. Si vous êtes un professionnel de la construction : seriez-vous prêts à relayer la communication nationale ? À quelle(s) condition(s) ?

Action 4 : Mettre en place un pilotage resserré, mais associant largement les acteurs à la mise en œuvre du plan

4.1. Quelles sont pour vous les différentes instances de pilotage à mettre en place permettant l'association de l'ensemble des acteurs concernés ?

Action 5 : Mobiliser les collectivités territoriales pour porter localement la mise en œuvre du plan

Il s'agit notamment d'aller vers la définition de programmes territorialisés de rénovation s'adressant

à l'ensemble des ménages, par les EPCI (en lien avec les Plans climat air énergie territoriaux et/ou les Plans locaux de l'habitat, le Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique ou PREE et la loi TECV Transition Énergétique pour la Croissance Verte - art 188).

Si vous êtes une collectivité :

5.1 Avez-vous identifié les secteurs géographiques et les types de logement les plus énergivores de votre territoire ?

5.2. Avez-vous mis en œuvre un programme territorialisé de rénovation en faveur de vos bâtiments et des logements de vos concitoyens ? Oui/non. Si oui, pouvez vous nous préciser les objectifs et les actions mises en œuvre ?

5.3. Quelles sont les difficultés et les réussites rencontrées pour cet exercice ?

5.4. Pouvez-vous nous préciser quels sont vos besoins en la matière ?

AXE 2 : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation des logements en industrialisant les actions les plus efficaces

Action 6 : Organiser des parcours d'accompagnement simples et lisibles et créer un réel guichet unique

La région Hauts de France compte 56 Points Rénovation Infos Service (16 PRIS-ANAH et 40 PRIS Espace-Info-Energie) destinés à conseiller le public et à l'orienter vers les dispositifs d'aides financières (ANAH ou autres). Ces PRIS vont constituer les plateformes territoriales de la rénovation énergétique telles que décrites dans l'article 22 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ils couvrent l'ensemble du territoire.

Les plateformes ont pour objet d'informer et de conseiller le consommateur en fournissant des informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de leur projet de rénovation.

Le programme régional d'efficacité énergétique en cours d'élaboration par le Conseil Régional a pour ambition de promouvoir la mise en réseau de ces plateformes en vue de la réalisation d'un guichet unique.

6.1. Est-ce que l'organisation actuelle de l'accueil et du conseil aux ménages (via le réseau des PRIS) vous semble satisfaisante ? Oui/non.

6.2. La création d'un guichet unique vous semble-t-elle pertinente ? Oui/non. A quelle(s) condition(s) ? A quelle échelle territoriale ?

6.3. Quelles sont les missions qu'il vous semblerait nécessaire de confier à ces guichets uniques ?

Action 7 : Rendre les aides à la rénovation énergétique pour les particuliers plus lisibles, efficaces et incitatives

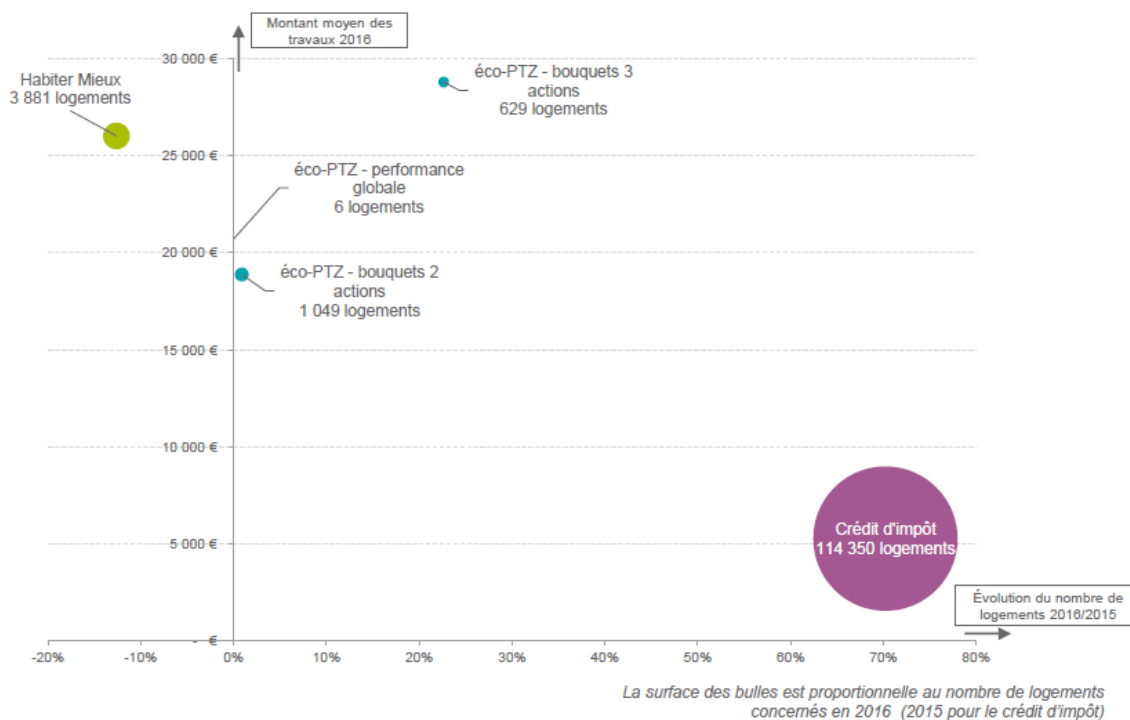
- étude de la transformation du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) en prime forfaitaire

- maintien du crédit d'impôt dans un régime transitoire en 2018

- faciliter l'accès au crédit des ménages aux revenus les plus faibles (amélioration de l'éco-PTZ notamment) pour leur permettre de financer plus facilement le montant de travaux qui reste à leur charge

Les leviers à la rénovation énergétique dans les Hauts-de-France en 2016 et évolutions

Source : traitement CERC à partir des données DGFIP, GIE CERC, SGFGAS, DREAL



7.1. Voyez-vous d'autres mesures nationales ou régionales à mettre en œuvre pour rendre les aides plus incitatives ? Oui/non. Si oui, lesquelles ?

7.2. Si vous êtes une collectivité, avez-vous mis en place des aides financières aux travaux de rénovation énergétique actions pour compléter la prise en charge des travaux par les ménages ? Si oui, lesquelles ?

7.3 Si vous êtes une collectivité, avez-vous déjà travaillé avec le réseau bancaire local pour offrir aux ménages la possibilité de financer plus facilement et à meilleur coût le montant de leur reste à charge ?

Action 8 : Mettre en place une politique industrielle de rénovation des passoires thermiques et de lutte contre la précarité énergétique

- l'ANAH développera son action pour rénover 75 000 logements dès 2018 dans le cadre du programme Habiter Mieux. Objectif des Hauts-de-France : 7 600 logements rénovés en 2018.

- l'État incitera à la création de programmes standards déployés massivement par des acteurs privés
- toutes les passoires thermiques (étiquettes E, F, G) du parc social seront rénovées durant le quinquennat

8.1. A votre avis, quelles sont les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de l'ANAH ?

8.2. L'objectif de rénovation de toutes les passoires thermiques du parc social vous semble-t-il accessible ? Oui / non. A quelle(s) condition(s) ?

8.3. Que pensez-vous des programmes standards à déployer massivement par des acteurs privés ?

8.4. Si vous avez un retour d'expérience à valoriser dans ce cadre, quel est-il ?

Action 9 : Au-delà des aides, mettre en place un dispositif incitatif à la rénovation, pour engager un cercle vertueux

- la réglementation thermique globale des bâtiments existants sera révisée avant fin 2018
- d'ici fin 2018, l'État reformera les diagnostics de performance énergétique pour les fiabiliser. Des passeports énergétiques du logement y seront joints pour les logements les moins performants.

9.1. Quelles sont vos propositions d'amélioration de la réglementation thermique globale des bâtiments existants ?

9.2. Quels sont selon vous les avantages / inconvénients du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) ?

9.3. Que pensez-vous du passeport énergétique du logement ? Dans quel cadre devrait-il être utilisé ?

9.4. Quelles sont vos propositions d'amélioration du dispositif d'ensemble ?

AXE 3 : Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier dans le parc public au travers de la mobilisation de nouveaux financements et en ciblant les bâtiments du quotidien des Français

Action 10 : Favoriser la rénovation du parc tertiaire public en mobilisant des financements innovants et en ciblant les bâtiments du quotidien

- l'État améliorera le suivi des consommations et le pilotage global de son parc immobilier. Il engagera la rénovation énergétique de certains bâtiments.

- l'État incitera les collectivités locales à rénover leur parc, et notamment les bâtiments scolaires, grâce à des Contrats de Performance Énergétique, des prêts bonifiés CDC (Caisse des Dépôts et Consignation) et des subventions FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local).

10.1. Avez-vous connaissance des leviers financiers existants pour rénover les bâtiments publics ? Oui/non.

Si vous êtes une collectivité :

10.2. Avez-vous engagé un programme pluri-annuel de travaux de rénovation de votre patrimoine immobilier ?

10.3. Quels sont les freins que vous rencontrez pour engager la rénovation de votre patrimoine immobilier ?

10.4. Quelles seraient vos propositions d'actions pour accélérer la rénovation des bâtiments publics ?

Action 11 : Maintenir une exigence ambitieuse en matière de rénovation du parc tertiaire privé

La loi TECV fixe un objectif de réduction de la consommation énergétique de 60 % en 2050 pour les bâtiments tertiaires. L'ambition sera maintenue.

BpiFrance développera un crédit-bail immobilier dédié à la rénovation énergétique.

11.1. Quels sont selon vous les freins à la rénovation du parc tertiaire privé ?

11.2. Quels seraient les meilleurs leviers ?

11.3. Connaissez-vous une entreprise (commerce, service, industrie...) exemplaire en terme de rénovation de son patrimoine ? Si oui, laquelle ?

AXE 4 : Renforcer les compétences et l'innovation

Action 12 : Mobiliser les professionnels dans la montée en compétences pour améliorer la confiance

- le dispositif RGE sera amélioré, tout en limitant le coût pour les entreprises. La qualité des travaux sera mieux contrôlée.
- la formation professionnelle dans le secteur de la rénovation énergétique sera améliorée et renforcée.

En Hauts de France, le nombre d'entreprises labellisées RGE oscille autour de 5000.

La formation professionnelle est organisée par les formations FEEBAT étanchéité à l'air mais aussi ventilation et éclairage performants, ou RGE ; sur la quarantaine de plateaux PRAXIBAT fixes installés dans les établissements de formation répartis sur tout le territoire régional et/ou sur les plateaux mobiles dans le cadre du développement de la Formation Intégrée au Travail en lien avec l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) Constructys, les Maisons De l'Emploi (MDE) et les centres BEEP (réseau Bâti Environnement Espace Pro)

- 12.1. Quels sont selon vous les freins au développement du label RGE ?
- 12.2. Quelles sont selon vous les améliorations à apporter au dispositif RGE ?
- 12.3. Avez-vous connaissance de l'offre de formation professionnelle dans le secteur de la rénovation énergétique ? Oui/non. Si oui par quels moyens ?
- 12.4. Cette offre vous semble-t-elle adaptée ?
- 12.5. Quelles propositions d'amélioration souhaitez-vous faire au sujet de la formation professionnelle ?

Action 13 : Développer et soutenir l'innovation

Le financement des innovations pourra passer par les outils du Grand Plan d'investissement (PIA3) : appels à manifestation d'intérêt, appels à projet, concours d'innovation.

Certains projets innovants sont déjà engagés en Hauts-de-France : Energie Sprong (Villogia), Réhafutur (Maison et Cité, CD2E), ... Certains maîtres d'ouvrage s'engagent dans la maquette numérique (salle numérique créée par la FFB pour mettre à disposition des entreprises).

- 13.1. Quels freins et opportunités identifiez-vous au développement des actions innovantes ?
- 13.2. Avez-vous connaissance d'initiatives innovantes conduites ou à venir par des maîtres d'ouvrage ou des entreprises ? Si oui, lesquelles ?

Questions supplémentaires :

- 14.1. Souhaitez-vous proposer d'autres actions pour la mise en œuvre de ce plan ?
- 14.2. Souhaitez-vous mettre en avant une ou des actions exemplaires conduites par un territoire ?
- 14.3. Nom du ou des contributeurs (facultatif)
- 14.4. Vos coordonnées (facultatif)